

CONVENTION de PARTENARIAT ECHANGES CULTURELS, ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES

Entre

La Ville de Rouen, représentée par **Madame Christine ARGELES**, Adjointe au Maire chargée de la Culture, de la Jeunesse et de la Vie Etudiante agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution d'un arrêté du Maire en date du 12 avril 2018 et de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018,

d'une-part



et

L'Association pour les Echanges Artistiques entre la France et la Chine - AEAFC, représentée par **Madame Meirong GAO**, Présidente, et dont le siège social est au 50 rue des Tournelles à 75003 Paris



d'autre-part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le Conservatoire de Rouen, établissement culturel de la Ville de Rouen classé par l'Etat « Conservatoire à Rayonnement Régional – CRR » et placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, développe depuis 2009 un projet permettant l'accueil dans ses murs d'étudiants musiciens et danseurs chinois.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus globale menée au sein de la Ville de Rouen s'agissant de l'ouverture à l'international, afin de favoriser les échanges artistiques, culturels et humains, le croisement des pratiques, des cultures et des diversités, mais aussi la notion de mobilité des personnes à des fins d'apprentissage, de dynamisation des parcours, de diversification de l'offre pédagogique, d'acquisition de nouvelles compétences, de soutien à l'innovation et à l'internationalisation.

Dans ce contexte a été mené depuis 2015 un important travail de prospectives avec **l'Association pour les Echanges Artistiques entre la France et la Chine - AEAFC**. Crée en 2011, celle-ci a pour vocation de développer les relations franco-chinoises en favorisant les échanges culturels tout en encourageant l'émergence de projets artistiques et pédagogiques visant à rapprocher les enseignements et les pratiques en favorisant la mise en réseau entre différents établissements publics d'enseignement artistique français et institutions chinoises similaires.

Fort de ces riches rencontres et expériences qui génèrent de nouvelles organisations et pratiques mais aussi de nouveaux besoins et enjeux, il s'agit à présent de donner un cadre opérationnel aux perspectives partenariales qui pourront être formalisées avec différentes structures chinoises.

L'objectif prioritaire est de mettre en place des dispositifs structurants permettant de développer et de pérenniser une dynamique d'échanges, mais également de créer des connexions institutionnelles afin de co-construire des parcours de formation partagés et/ou continués.

Article 2 - Contenus

2-1-Les échanges culturels et artistiques

Il s'agit à travers différentes actions, de développer les relations franco-chinoises en favorisant les échanges incitant à :

- inscrire le Conservatoire de Rouen dans une dynamique ouverte à l'international
- rapprocher les cultures et les pratiques
- imaginer des projets artistiques mixtes
- soutenir la création artistique en s'appuyant sur les réalités et spécificités culturelles des parties et structures en présence
- faciliter la circulation des élèves, des étudiants et des professeurs
- encourager l'échange entre les équipes pédagogiques afin de croiser les méthodologies et les outils mis en œuvre quant à la transmission des savoirs s'agissant notamment des pratiques artistiques occidentales présentes de part et d'autre, mais aussi de l'apport des arts traditionnels chinois dans les parcours artistiques français

2-2-La formation artistique

Les actions développées consistent à construire collectivement différents dispositifs visant à :

- favoriser des projets de mobilité à des fins d'apprentissage dans le cadre de parcours artistiques partagés entre structures et/ou de parcours artistiques continués d'une structure à l'autre
- faciliter la circulation des étudiants entre les structures partenaires afin d'inscrire leur formation artistique dans une dynamique d'ouverture s'appuyant sur la diversité culturelle
- dynamiser les parcours de formation et diversifier l'offre pédagogique
- contribuer au travers d'une démarche de croisement des savoirs et d'observation des pratiques à enrichir et faire évoluer l'action pédagogique portée par les enseignants dans les différentes structures
- proposer des actions se traduisant par l'organisation de stages/masterclasses ponctuels à destination des étudiants et des élèves français et chinois

Article 3 – Dispositifs et cadres opérationnels

3-1-Dans le cadre des échanges culturels et artistiques

Afin de contribuer au développement des relations franco-chinoises, des actions ponctuelles pourront être développées dans l'objectif de favoriser les rencontres : projets artistiques, échanges pédagogiques, conférences et séminaires, accueil de délégations et séances de travail communes...

Chaque projet fera l'objet d'un avenant spécifique à la présente convention afin de clarifier son organisation et l'engagement de chaque partie en présence.

3-2-Dans le cadre de la formation artistique

Deux dispositifs sont envisagés au titre de la formation artistique

3-2-1-Dispositif 3+1



Parcours continué de formation artistique (présentation détaillée en annexe). Ce dispositif s'adresse à des étudiants suivant au sein d'une **université** chinoise un parcours de Licence.

Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur. L'étudiant suit les trois premières années (L1, L2, L3) au sein de son université d'attaché et la quatrième année (L4) au Conservatoire de Rouen. Cette dernière année de Licence sera celle d'une expérience culturelle et humaine originale qui s'inspire du programme Erasmus pour l'éducation et la formation.

Cette ultime année passée en France ne fera pas l'objet d'une validation d'un diplôme artistique français mais bien d'un élargissement des connaissances dans la pratique dominante de l'étudiant. A ce titre, le Conservatoire de Rouen sera sollicité par son partenaire chinois afin de participer activement à l'évaluation de l'étudiant en finalisation de son parcours de Licence.

3-2-2-Dispositif 2+2



Parcours partagé de formation artistique (présentation détaillée en annexe). Ce dispositif s'adresse à des étudiants qui se destinent à suivre un parcours post BAC de type BTS-DUT au sein d'un **institut professionnel des Arts** chinois. Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur partagée à part égale (2 années +2 années =50/50) entre le Conservatoire de Rouen et des établissements publics chinois.

Ces deux années passées au Conservatoire de Rouen seront non seulement celles d'une expérience culturelle et humaine originale et innovante, mais permettront à l'étudiant de poursuivre la formation artistique engagée en Chine en France, au Conservatoire de Rouen.

Ce dispositif a pour objectif final une double validation de parcours : le Diplôme artistique chinois et le Diplôme d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques français (DEM-DEC).

Article 4 – Dispositions financières

4-1-Dans le cadre des échanges culturels et artistiques

S'agissant de projets ponctuels :

-le déplacement de professeurs du Conservatoire de Rouen en Chine : les frais générés par l'accueil (voyage, visa, hébergement, repas, transports sur place) et l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen restent à la charge de l'établissement partenaire chinois accueillant

-l'accueil de professeurs chinois au Conservatoire de Rouen : les frais générés par l'accueil (voyage, visa, hébergement, repas, transports sur place) restent à la charge de l'établissement chinois d'origine des enseignants accueillis

-le déplacement d'étudiants/d'élèves du Conservatoire de Rouen en Chine et/ou l'accueil d'étudiants/d'élèves chinois au Conservatoire de Rouen : il revient à chaque partie de trouver les financements permettant la prise en charge des frais de voyage et d'accueil.

Chaque projet fera l'objet d'un avenant spécifique à la présente convention afin de clarifier son organisation et l'engagement de chaque partie en présence.

4-2-Dans le cadre de la formation artistique

Les dispositifs « 3+1 » et « 2+2 » appellent à un partage des coûts de la formation suivie au sein du Conservatoire de Rouen avec les structures partenaires chinoises qui prendront en charge 50% des frais pédagogiques.

Les tableaux ci-dessous récapitulent le coût annuel pour un étudiant en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP et la répartition des coûts pédagogiques. Les montants indiqués sont ceux en vigueur pour l'année scolaire 2017-2018 et feront l'objet d'une réévaluation pour chaque nouvelle année scolaire.

A ce titre, chaque action développée fera l'objet d'une convention tripartite spécifique signée entre la Ville de Rouen au bénéfice de son Conservatoire, l'AEAFC et la structure partenaire chinoise, afin de clarifier son organisation et l'engagement de chaque partie en présence.

| 3+1 | Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire | Prise en charge Université partenaire chinoise | Prise en charge Ville de Rouen |
|----------------|---|--|--------------------------------|
| | 100% | 50% | 50% |
| MUSIQUE | 5.109,76€ | 2.554,88€ | 2.554,88€ |
| DANSE | 5.262,30€ | 2.631,15€ | 2.631,15€ |

| 2+2 | Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire | Prise en charge Instituts Professionnels chinois partenaires | Prise en charge Ville de Rouen |
|----------------|---|--|------------------------------------|
| | 100% | 50% | 50% |
| MUSIQUE | 6.076,10€ (x 2 ans = 12.152,20€) | 3.038,05€ (x 2 ans = 6.076,10€) | 3.038,05€ (x 2 ans = 6.076,10€) |
| DANSE | 5.465,95€ (x 2 ans = 10.931,90€) | 2.732,75€ (x 2 ans = 5.465,50€) | 2.732,75€ (x 2 ans = 5.465,50€) |

Il est à noter que les étudiants chinois s'acquitteront des droits d'inscription au même titre que les autres étudiants du Conservatoire de Rouen, tel que défini par la grille tarifaire en vigueur.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an, sauf résiliation prévue à l'article 7. Elle pourra être reconduite chaque année de façon expresse, par un échange de courriers entre les deux parties, pour une durée maximale de trois ans. A l'expiration de cette période, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation du Conseil Municipal.

Article 6 : Litiges

En cas de difficulté concernant l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à se réunir pour analyser leurs contraintes réciproques et tenter de dégager un terrain d'entente. Si le litige persiste après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rouen.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Fait en trois exemplaires à Rouen, le

Pour le Maire par délégation,

**Pour l'Association pour les Echanges
Artistiques France-Chine - AEAFC**

Madame Christine ARGELES

Madame Meirong GAO, Présidente

ANNEXES

à la convention

Envie de rencontrer le monde ?

PROJET



Descriptif

Ce dispositif s'adresse à des étudiants suivant un parcours de Licence au sein d'une l'université chinoise. Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur pouvant inclure un volet consacré à la pédagogie (notamment à travers l'observation de cours) destiné aux étudiants souhaitant être sensibilisés aux problématiques et aux réalités de l'enseignement.

Pour une bonne lecture et compréhension de ce dispositif, il est d'emblée nécessaire de préciser les réalités ci-dessous :

-qu'un parcours de Licence en Chine a une durée de 4 ans

-qu'un parcours français suivi en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP est considéré par les instances chinoises comme équivalent à un parcours de Master en Chine

Le concept



Il s'agit des trois années de Licence (L1, L2, L3) passées par l'étudiant au sein de l'université chinoise partenaire. L'organisation des enseignements est celle définie par le département de musique et de danse de l'Université. L'enseignement de la langue française est intégré dans le parcours de formation chinois à partir de la 3^{ème} année (L3).



Il s'agit de la 4^{ème} et dernière année (L4) du parcours de Licence suivie par l'étudiant au sein du Conservatoire de Rouen. Elle sera celle d'une expérience culturelle et humaine originale qui s'inspire du programme Erasmus pour l'éducation et la formation. A travers cette démarche, l'étudiant aura la possibilité de vivre pendant un an l'enseignement artistique spécialisé « à la française ».

En favorisant pour cette dernière année de Licence **un projet de mobilité** à des fins d'apprentissage, il s'agit de dynamiser les parcours, de diversifier l'offre pédagogique, d'élargir les connaissances, de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et de **soutenir l'innovation au sein des établissements et leur internationalisation.**

Cette ultime année passée en France ne fera pas l'objet d'une validation d'un diplôme artistique français au sein du Conservatoire de Rouen. Ce dernier sera cependant sollicité par son partenaire chinois afin de **participer activement à l'évaluation de l'étudiant** conformément aux choix que les deux parties auront collégialement exprimés en amont concernant l'organisation des enseignements qui favoriseront des formes collectives afin d'inscrire l'étudiant dans une dynamique de groupe, vecteur de rencontres et d'intégration.

Ce dispositif encourage donc la notion de parcours continué qui intègre également le principe de l'évaluation commune. Les modalités de celle-ci seront à définir en amont afin qu'elles répondent à celles attendues dans le cadre de la Licence chinoise, parcours de référence.

Organisation des enseignements au Conservatoire de Rouen

| MUSIQUE | Cours individuels | Cours collectifs | | | Temps de cours par semaine | Travail personnel par semaine |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Instruments de l'orchestre</i> <i>cordes, vents, percussions, harpe</i> | Pratique dominante 1h | Musique de chambre 1h | Orchestre 2h à 3h | Chœur 2h30 | Entre 6h30 et 7h30 | Moyenne de 18h |
| <i>Chant lyrique</i> | Pratique dominante 1h | Musique de chambre 1h | Chœur 2h30 | Atelier lyrique 2h | 6h30 | Moyenne de 18h |
| <i>Piano</i> | Pratique dominante 1h | Musique de chambre 1h | Accompagnement 2h | Chœur 2h30 | 6h30 | Moyenne de 18h |
| <i>Guitare</i> | Pratique dominante 1h | Musique de chambre 1h | Ensemble et accompagnement 2h | Chœur 2h30 | 6h30 | Moyenne de 18h |
| <i>Accordéon</i> | Pratique dominante 1h | Musique de chambre 1h | Orchestre 2h | Chœur 2h30 | 6h30 | Moyenne de 18h |

Il convient de rajouter aux volumes horaires exposés dans le tableau ci-dessus :

-les **masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique instrumentale et du monde de la musique

-les **rédéfinitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels

-les **concerts** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

| DANSE | Cours hebdomadaires | | | Temps de cours par semaine |
|---|---|---|--------------------------|----------------------------|
| Dominante classique (ballet) 10h | Complémentaire contemporain 6h | Complémentaire jazz 6h | Formation musicale 1h | 23h |
| Dominante contemporain 10h | Complémentaire classique (ballet) 6h | Complémentaire jazz 6h | Formation musicale 1h | 23h |
| Dominante Jazz 10h | Complémentaire contemporain 6h | Complémentaire classique (ballet) 6h | Formation musicale 1h | 23h |

Il convient d'ajouter aux volumes horaires des cours hebdomadaires :

- les **masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique chorégraphique (danseurs, chorégraphes...) et du monde de la danse
- les **répétitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels
- les **spectacles** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

Enseignements théoriques à distance

Afin que le lien soit maintenu entre l'étudiant et son établissement universitaire d'origine, seront dispensés, pendant l'année passée en France, **des enseignements théoriques** prévus dans le cadre du programme de la Licence chinoise qui seront **suivis à distance** (mail, vidéo-conférence...). Il est en effet essentiel que l'étudiant garde le contact avec son établissement référent dans lequel il conclura et validera son parcours de Licence.

Sélection des étudiants

Les possibilités d'accueil au Conservatoire de Rouen étant soumises aux réalités des effectifs des classes et des parcours, **il revient au département musique et danse de l'université chinoise partenaire d'identifier les potentiels étudiants** pouvant bénéficier de ce dispositif **et de soumettre ses propositions au Conservatoire de Rouen** qui étudiera à son tour les candidatures en les croisant avec les réalités.

L'Université chinoise partenaire consacrera une attention particulière aux étudiants souhaitant poursuivre un parcours en Master en Chine et éventuellement en France s'agissant d'un Master de recherche ou de gestion de projet culturel.

Circulation des professeurs et des élèves-étudiants du Conservatoire

Les professeurs du Conservatoire de Rouen, au regard des enseignements concernés, pourront être amenés à intervenir dans l'université chinoise partenaire afin de nourrir, sous forme de master classes ponctuelles, le projet pédagogique en lui apportant une dynamique d'ouverture. A cette occasion, **ils pourront être accompagnés d'élèves-étudiants du Conservatoire de Rouen qui auraient ainsi l'occasion de vivre des expériences culturelles, artistiques et humaines d'exception**, à travers des réalisations communes favorisées notamment dans le cadre de cours collectifs à l'instar des pratiques chorégraphiques, d'orchestre, de chœur et de musique de chambre.

Il reviendra à l'établissement partenaire chinois de prendre en charge les frais générés par l'accueil (voyage, visa, hébergement, repas, déplacements) et l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen ainsi que les frais liés à l'accueil (hébergement, repas, déplacements) d'élèves-étudiants du Conservatoire.

Coût de la formation et financements

Sur la base des enseignements proposés, le tableau ci-dessous récapitule le **coût annuel pour un étudiant en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP** et la répartition des coûts relatifs aux frais pédagogiques par structure. Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription au même titre que les autres étudiants du Conservatoire de Rouen et devront subvenir aux frais de la vie quotidienne (logement, repas, transport...).

| 3+1 | Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire 100% | Prise en charge Université chinoise partenaire 50% | Prise en charge Ville de Rouen 50% |
|----------------|---|--|--|
| MUSIQUE | 5.109,76€ | 2.554,88€ | 2.554,88€ |
| DANSE | 5.262,30€ | 2.631,15€ | 2.631,15€ |

Calendrier opérationnel

| | |
|------------------|--|
| 2018-2019 | 3^{ème} année de Licence en Chine – Université chinoise partenaire Apprentissage du français dans le cadre du parcours chinois |
| 2019-2020 | 4^{ème} année de Licence en France au CRR de Rouen – Première promotion |

Envie de rencontrer le monde ?

PROJET



Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Descriptif

Ce dispositif s'adresse à des étudiants qui se destinent à suivre un parcours post BAC (de type BTS-DUT) au sein d'un Institut Professionnel des Arts.

Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur partagée à part égale (2+2=50/50) avec les établissements publics chinois, qui implique de fait la mise en œuvre d'un parcours adapté à cette réalité visant à faciliter la circulation entre les établissements chinois et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen.

Contrairement au projet 3+1, le **dispositif 2+2 a pour objectif final et enjeux** (à l'issue des 4 années) **une double validation de parcours** : le Diplôme artistique chinois et le Diplôme artistique français - DEM - DEC.

Pour une bonne lecture et compréhension de ce dispositif, il est d'emblée nécessaire de préciser les réalités ci-dessous :

- qu'un parcours de ce type en Chine a une durée de 4 ans
- qu'un parcours français suivi en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP est considéré en Chine comme étant équivalent à un parcours post-BAC
- que la validation du Diplôme d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques – DEM/DEC donne accès en Chine à des équivalences post-BAC (niveau Master)

Le concept



Il s'agit des deux premières années de la formation (A1, A2) passées par l'étudiant au sein d'un Institut Professionnel des Arts. L'organisation des enseignements pour ces deux premières années se fera en étroite concertation avec le Conservatoire de Rouen. Les contenus devront d'emblée répondre aux attentes et réalités du parcours français, anticiper la venue de l'étudiant en France afin qu'il soit opérationnel et efficace dans son travail et qu'il ait une bonne compréhension des enjeux concernant notamment la validation du diplôme artistique français.

Cette démarche implique la prise en compte de plusieurs paramètres :

- les étudiants chinois pressentis pour participer à ce dispositif devront être identifiés dès leur entrée en parcours post-BAC et réunis dans une classe spécifique à vocation francophone afin de faciliter l'application d'un programme pédagogique dédié facilitant leur arrivée en France
- la formation en Chine devra être mise en perspective avec celle attendue en France. A ce titre, les enseignements devront s'adapter aux différents contextes et spécificités
- l'apprentissage du français sera nécessairement intégré dès le départ dans le parcours de formation suivie par l'étudiant en Chine

-des interventions dans l'établissement chinois des professeurs du Conservatoire de Rouen en fonction des enseignements concernés sont à envisager pendant ces deux premières années, afin de procéder à des bilans d'étape permettant de préconiser des pistes de travail, d'évaluer la progression et les acquis de l'étudiant, d'orienter son travail et de l'aider à définir les objectifs à atteindre... afin de faciliter son arrivée et intégration dans les différents cours du Conservatoire de Rouen

-afin d'accélérer en Chine le processus de formation, d'anciens étudiants chinois du Conservatoire de Rouen, titulaires du DEM ou du DEC, aujourd'hui retourné en Chine afin d'y exercer une activité professionnelle, pourront être sollicités et devenir sur place des personnes ressources et relais. Cela pourra notamment s'avérer être nécessaire pour des disciplines très spécifiques à l'enseignement artistique français comme la formation musicale.



Il s'agit de la 3^{ème} et 4^{ème} année (A3-A4) de formation suivie par l'étudiant au sein du Conservatoire de Rouen en Cycle d'Orientation Professionnelle - COP. Ces deux années seront non seulement celles d'une expérience culturelle et humaine originale et innovante, mais permettront à l'étudiant de poursuivre sa formation artistique en France dans un établissement classé par l'Etat et placé sous le contrôle pédagogique du Ministère français de la Culture, et de valider un diplôme artistique français (DEM ou DEC).

A ce titre, **la formation est donc entièrement partagée et croisée** entre les établissements et s'appuie sur la notion de diversité culturelle permettant des incursions dans l'enseignement artistique français et chinois.

Afin de compléter la formation artistique, il s'agira de **sensibiliser l'étudiant à la culture française** à travers l'apprentissage de la langue et l'approche de l'Histoire et des Arts (peinture, sculpture, littérature, évolutions industrielles...), mis en regard avec sa pratique musicale ou chorégraphique.

En favorisant **un projet de mobilité** à des fins d'apprentissage dans le cadre d'une **formation continuée**, il s'agit de dynamiser les parcours, de diversifier l'offre pédagogique, d'élargir les connaissances, de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et de **soutenir l'innovation au sein des établissements et leur internationalisation**.

Ce dispositif encourage donc la notion de parcours continué permettant à l'étudiant de circuler d'une structure à l'autre tout en intégrant la notion d'évaluation partagée. L'organisation des enseignements, les contenus pédagogiques et les modalités d'évaluation seront à définir en amont entre les deux structures afin qu'elles répondent à la fois aux attentes d'un double parcours.

Organisation des enseignements au Conservatoire de Rouen

Les enseignements exposés dans le tableau ci-dessous **sont ceux obligatoires dans le cadre d'un parcours en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP** et font l'objet d'une validation **pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques**. Ils peuvent être complétés par des enseignements optionnels.

| MUSIQUE | Cours individuels | Cours collectifs | | | | Temps de cours par semaine |
|--|-------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
| <i>Instruments de l'orchestre</i> <i>cordes, vents, percussions, harpe</i> | Pratique dominante 1h15 | Musique de chambre 1h | Orchestre 2h à 3h | Formation musicale 3h | Culture musicale 1h15 | 8h30 à 9h30 |
| <i>Chant lyrique</i> | Pratique dominante 1h15 | Musique de chambre 1h | Atelier lyrique 2h | Formation musicale 3h | Culture musicale 1h15 | 8h30 |
| <i>Piano</i> | Pratique dominante 1h15 | Musique de chambre 1h à 2h | Déchiffrage 1h | Formation musicale 3h | Culture musicale 1h15 | 7h30 à 8h30 |
| <i>Guitare</i> | Pratique dominante 1h15 | Musique de chambre 1h à 2h | Ensemble de guitares 1h | Formation musicale 3h | Culture musicale 1h15 | 7h30 à 8h30 |
| <i>Accordéon</i> | Pratique dominante 1h15 | Musique de chambre 1h | Orchestre 2h | Formation musicale 3h | Culture musicale 1h15 | 8h30 |

Il convient de rajouter aux volumes horaires hebdomadaires :

- le temps consacré au travail personnel**, soit de 3h à 4h par jour selon les pratiques
- les masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique instrumentale et du monde de la musique
- les répétitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels
- les concerts** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

| DANSE | <i>Cours collectifs</i> | | | | | | Temps de cours par semaine |
|--|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|----------------|----------------------------|
| | | | | | | | |
| <i>Classique (ballet)</i> <i>Contemporaine</i> <i>Jazz</i> | Pratique dominante 10h | Pratique complémentaire 6h | Pratique associée 4h | Formation musicale 1h | Culture chorégraphique <u>ou</u> atelier théâtre 1h | Anatomie 1h | 24h |

Il convient de rajouter aux volumes horaires hebdomadaires de cours :

- les masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique chorégraphique (danseurs, chorégraphes...) et du monde de la danse
- les répétitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels
- les spectacles** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

Sélection des étudiants

Les potentialités d'accueil au Conservatoire de Rouen étant soumises aux réalités des effectifs des classes et des niveaux, **une concertation en amont devra avoir lieu** afin d'anticiper les arrivées des étudiants chinois au Conservatoire de Rouen. **Une fois identifié au sein de l'établissement chinois, il revient à ce dernier de soumettre ses propositions au Conservatoire de Rouen** qui étudiera à son tour les candidatures et les croisera avec les réalités du terrain en termes de perspectives d'accueil et de gestion des effectifs (ex : un début de parcours en Chine en 2019 implique une arrivée au CRR de Rouen en septembre 2021).

Circulation des professeurs et des élèves-étudiants du Conservatoire

Les professeurs du Conservatoire de Rouen, au regard des enseignements concernés, **seront amenés à intervenir en Chine** les deux premières années (L1, L2) du parcours au sein des cours de l'Institut Professionnel des Arts partenaire. **Cette démarche est indispensable pour la réussite de ce dispositif et la formation des étudiants** afin de procéder à des bilans d'étape permettant de préconiser des pistes de travail, d'évaluer la progression et les acquis de l'étudiant, d'orienter son travail et de l'aider à définir les objectifs à atteindre, afin de faciliter son arrivée et son intégration dans les différents cours du Conservatoire de Rouen.

Envie de rencontrer le monde ?

Le rythme d'intervention visé est celui de 2 x 2 semaines dans l'année scolaire et s'organisera selon un calendrier défini en amont entre les deux parties. On privilégiera côté français les périodes des congés scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Eté) afin de ne pas impacter l'organisation des cours du Conservatoire.

Il reviendra à l'établissement partenaire chinois de prendre en charge les frais générés par l'accueil et l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen dans le cadre du dispositif 2+2.

A l'occasion de leurs déplacements, les professeurs pourront être accompagnés d'élèves-étudiants du Conservatoire de Rouen qui auraient ainsi l'occasion de vivre des expériences culturelles, artistiques et humaines d'exception, à travers des réalisations communes favorisées notamment dans le cadre de cours collectifs à l'instar des pratiques chorégraphiques, d'orchestre, de chœur et de musique de chambre. Les frais d'accueil des élèves-étudiants du Conservatoire restent à la charge de l'établissement partenaire chinois.

Coût de la formation et financements

Sur la base des enseignements proposés, le tableau ci-dessous récapitule le **coût annuel pour un étudiant en Cycle d'Orientation Professionnelle** et la répartition des coûts par structure. Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription au même titre que les autres élèves-étudiants du Conservatoire de Rouen et devront subvenir aux frais de la vie quotidienne (logement, repas, transport...).

| 2+2 | Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire | Prise en charge Instituts Professionnels des Arts partenaires | Prise en charge Ville de Rouen |
|----------------|---|---|--|
| | 100% | 50% | 50% |
| MUSIQUE | 6.076,10€ (x 2 ans = 12.152,20€) | 3.038,05€ (x 2 ans = 6.076,10€) | 3.038,05€ (x 2 ans = 6.076,10€) |
| DANSE | 5.465,95€ (x 2 ans = 10.931,90€) | 2.732,75€ (x 2 ans = 5.465,50€) | 2.732,75€ (x 2 ans = 5.465,50€) |

Calendrier opérationnel

| | |
|------------------|---|
| 2018-2019 | Recrutement de la première promotion |
| 2019-2020 | 1^{ère} année de formation en Chine |
| 2020-2021 | 2^{ème} année de formation en Chine |
| 2021-2022 | 3^{ème} année de formation en France au Conservatoire de Rouen |
| 2022-2023 | 4^{ème} année de formation en France au Conservatoire de Rouen |